

Dossier de Demande d'Enregistrement ICPE

**INSTALLATION D'ENTREPOSAGE, DEPOLLUTION ET DEMONTAGE DE
VEHICULES HORS D'USAGE
INSTALLATION DE TRANSIT, REGROUPEMENT ET TRI DE
METAUX/DECHETS DE METAUX NON DANGEREUX
INSTALLATION DE COLLECTE DE DECHETS DANGEREUX APPORTES PAR
LE PRODUCTEUR INITIAL DE CES DECHETS**

Demandeur :

DEWEZ SARL

SITE CONCERNE PAR LA DEMANDE :

4 bis Rue des Grèves
08380 SIGNY-LE-PETIT

Dossier DDEE n° 16622

Date : 15/12/2023

Dossier constitué par la société DEWEZ SARL,
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT



SIÈGE SOCIAL

7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : +33 1 41 19 94 93 • Fax : +33 1 41 19 94 81
Courriel : contact@assystenvironnement.fr
www.assystenvironnement.com

INTRODUCTION

La société DEWEZ SARL souhaite exploiter un centre de récupération de déchets dangereux et non dangereux sur son site localisé au 4 bis Rue des Grèves à Signy-le-Petit (08380).

Les parcelles cadastrales portant la demande ICPE concernent les parcelles n°772 et 1680 de la section E du cadastre de la commune de Signy-le-Petit.

Pour cela, DEWEZ SARL souhaite déposer un dossier d'Enregistrement et Déclaration au titre des rubriques 2712-1, 2713-1 et 2710-1.b) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- ▶ Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage.
 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m² ;
- ▶ Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux.
 2. Surface supérieure ou égale à 100 m² mais inférieure à 1 000 m² ;
- ▶ Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets.
 - 1.b) Le volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 1 t mais inférieur à 7 t.

Ainsi, conformément à l'Article R.512-46-1 à R512-46-7 du Code de l'environnement, la société DEWEZ SARL dépose par la présente un dossier complet de demande d'Enregistrement, conformément aux arrêtés ministériels du 2 mai 2012, du 6 juin 2018 et du 27 mars 2012.

Il comprend :

- ▶ le document CERFA n°15679*04 formalisant la demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement, en application de l'article R.512-46-3 du code de l'environnement ;
- ▶ la présentation de la demande (identité du demandeur, description des activités, rubriques ICPE, localisation, capacité technique et financière) ;
- ▶ description des choix techniques permettant le respect des prescriptions générales applicables ;
- ▶ une carte de localisation au 1/25 000^e ;
- ▶ un plan des abords au 1/2 500^e ;
- ▶ un plan d'ensemble du site présentant le projet d'aménagement au 1/200^e.

L'intérêt du site par rapport à l'environnement s'appuie sur les points suivants :

- ▶ l'activité de récupération de déchets dangereux et non dangereux se situe dans la chaîne de gestion globale du recyclage des déchets entre leur collecte et leur traitement final ;
- ▶ combiné à des opérations de tri sommaire, le site permettra de :
 - réduire l'impact du transport ;
 - limiter la mise en décharge de matières valorisables ;
 - améliorer la part valorisable des déchets sur le département des Ardennes et les départements limitrophes.
- ▶ préservation des zones de protection des milieux naturels du fait de l'absence d'espace protégé (Zone NATURA 2000, ZNIEFF, ZPS¹, etc.) sur l'installation de la société DEWEZ SARL ;
- ▶ préservation des eaux de surface (pas de rejets directs en cours d'eau ou plan d'eau) ;
- ▶ préservation des monuments historiques, le site n'est pas inscrit dans un rayon de protection.

¹ Zone de Protection Spéciale

SOMMAIRE

LIBELLES	INTERCALAIRES
CERFA n°15679*04 FORMALISANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT	BLEU
PRESENTATION DE LA DEMANDE ET DES ACTIVITES	VERT
DESCRIPTION DES CHOIX TECHNIQUES PERMETTANT LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES (ARRETE du 26/11/2012)	VIOLET
DESCRIPTION DES CHOIX TECHNIQUES PERMETTANT LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES (ARRETE du 06/06/2018)	ROSE
DESCRIPTION DES CHOIX TECHNIQUES PERMETTANT LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES (ARRETE du 27/03/2012)	JAUNE
ANNEXES	ORANGE